



Rupture de contrat site internet

Par **titeuf**, le **15/11/2008** à **18:39**

Bonjour.

Je me suis mis à mon compte en EI, au mois de mai 2007. Au cour de l'été j'ai été contacté par la société BlueSmart, qui me proposait de me faire un site internet gratuitement pour mon entreprise, avec juste comme frais le nom de domaine avec la première page sur google. A savoir, 143,52€ par mois/48. Le règlement se fait au profit de la société Parfip France.

Depuis le mois de 31 mai 2008, j'ai cessé mon activité pour absence de rentabilité.

J'ai informé par courrier recommandé, les sociétés BlueSmart et Parfip de ce fait, et suspendu le prélèvement. Depuis, la société Parfip, me notifie de régler tout les loyers restant à courir jusqu'au terme des 48 mois.

J'aimerais savoir, qu'elles sont mes recours, sachant que le contrat n'est pas fait à mon nom propre, mais au nom commercial.

Cordialement.